

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service des relations avec les collègues

5e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2023

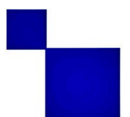
OBJET : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE 2024.

Mesdames, messieurs,

Le Département a fait de la réussite éducative de tou.te.s les collégien.e.s une priorité qui se traduit par :

- Une politique ambitieuse de construction, de rénovation et de maintenance des collèges dans le cadre du Plan éco-collèges ;
- Un projet éducatif départemental en cours sur la période 2022 – 2027 (P.E.D.) ;
- Une stratégie numérique innovante ;
- Une politique de restauration durable et de qualité ;
- Un appui aux familles à travers l'aide à la demi-pension, le chèque réussite ou encore le Pass Sport ;
- Un accompagnement permanent des collèges dans leur fonctionnement au quotidien ainsi que la mise en œuvre des missions d'accueil, d'entretien, de restauration et de maintenance des agent.e.s techniques territoriaux.ales des établissements d'enseignement (ATTEE).

Par ailleurs, les départements ont la responsabilité de définir les orientations, les priorités et les objectifs relatifs aux dépenses de fonctionnement des établissements et de déterminer la participation départementale aux dépenses d'équipement et de fonctionnement des collèges, dans le respect de l'autonomie des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).



1 - Les actions « anti-inflation » mises en œuvre en 2023

L'année 2023 est marquée par un fort phénomène d'inflation notamment sur des achats essentiels comme les énergies (gaz, électricité, chaleur urbaine...) et les denrées alimentaires.

Afin de ne pas faire porter aux collègues la charge inflationniste et le risque d'instabilité liée aux tarifs, le Département a décidé de prendre en charge directement les dépenses de gaz et de chaleur urbaine (centralisation progressive, sur deux exercices).

Ainsi, alors qu'en 2022 la dépense inscrite dans la dotation globale de fonctionnement et dans le budget départemental pour l'électricité, le gaz et le chauffage urbain s'élevait à 7,8 millions, elle est estimée à 19,4 millions pour 2023, soit une dépense supplémentaire de 11,6 millions pour la collectivité en 2023.

Par ailleurs, le Département a poursuivi son engagement pour la restauration durable en augmentant son budget alloué aux denrées. Il a également consacré 3,4 millions d'euros pour financer son aide à la demi-pension (ADEP) contre 2,9 millions d'euros en 2022.

Enfin, les aides directes aux familles (Chèque réussite et pass'sport 5ème) ont permis de poursuivre notre action en faveur du pouvoir d'achat des familles des collégiens.

L'ensemble de ces actions est poursuivi pour 2024.

2 - Augmentation de la « part élèves » et stabilité du nombre de collégiens : une part élèves qui s'élève à 4,749 M€.

La « part élèves » de la dotation est constituée :

- d'une part fixe attribuée à tous les établissements, socle de base finançant les charges fixes aussi bien pédagogiques qu'administratives, indépendantes de l'effectif du collège. Elle permet, par exemple, la prise en charge de certaines dépenses du centre de documentation, le renouvellement des consommables bureautiques, l'acquisition ponctuelle ou régulière de logiciels choisis par l'établissement...

Cette dernière est maintenue en 2024 à hauteur de 11 850 € par établissement de laquelle est déduite le coût des abonnements aux logiciels de vie scolaire et emplois du temps, pris en charge directement par le budget départemental.

- d'une part variable, calculée par l'application d'un forfait par élève et qui finance des dépenses pédagogiques et administratives. Les dépenses pédagogiques recouvrent aussi bien des achats nécessaires au fonctionnement des disciplines que le financement de projets portés par les enseignants.

De manière à allouer des moyens supplémentaires pour les actions pédagogiques et afin de favoriser, au-delà du Projet éducatif départemental, les nombreuses initiatives des équipes pour la réussite et l'émancipation de leurs élèves, **cette part variable est augmenté en 2024 de 2 € par élève (soit +4,44%) soit un passage de 45 € à 47 € par élève.**

La part pédagogique passe ainsi de 18,85 euros à 20 euros et la part administrative de 26,15 euros à 27 euros.

Par ailleurs, l'Aide à la Demi-Pension 2024 (ADEP) intégrera une hausse des charges administratives des demi-pensions de 0,08€ par repas pour les cuisines de production et 0,02€ par repas pour les offices. Cet appui financé désormais par l'ADEP vient donc en

déduction du besoin à financer par la DGF, soit une déduction de 107K€ qui correspond à un simple changement de périmètre.

Après une baisse contenue à la rentrée scolaire 2022, les prévisions des effectifs annoncent une stabilité pour la rentrée scolaire 2023 (baisse des effectifs en classes d'enseignement général mais décompte à effectif plein pour les dispositifs spécifiques, les effectifs seront ajustés comme chaque année après réception de l'enquête lourde du Rectorat)

La « part élèves » ainsi majorée s'élève à 4 749 469 euros., ce qui constitue, hors effet de périmètre, un effort de + 157 307 €.

3 - Une légère hausse de la part relative aux besoins spécifiques des établissements

La part « spécificité » de la dotation de fonctionnement rassemble les crédits dédiés aux classes spécifiques notamment les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ainsi que les crédits relatifs à l'éducation prioritaire.

L'ouverture en septembre 2023 de 2 nouvelles ULIS ainsi qu'un ajustement des effectifs de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) sur les Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés (UPEAA) explique l'augmentation de la partie pédagogique de la part spécificités. Le Département totalise désormais 88 ULIS dans 85 collèges, 81 UPEAA dans 68 collèges et 35 SEGPA.

Au-delà des crédits alloués dans le cadre de la dotation de fonctionnement, le Département a mis en place des projets spécifiques pour les SEGPA et accompagne aussi des actions innovantes en ULIS. Ces actions complètent donc cette dotation en fonctionnement.

La partie administrative de la part spécificités comprend le financement des référents handicap et des assurances informatiques pour les collèges tout numérique. Elle augmente de 6 000 euros pour la DGF2024 du fait du financement de 6 nouveaux référents handicap.

Le mode de calcul des crédits alloués aux collèges en REP et en REP+ est stabilisé. Comme il s'agit de deux forfaits à l'élève (4,08 euros par élève en REP et 7,66 euros en REP+), une légère baisse de cette part est liée à l'évolution des effectifs dans ces établissements (-169 élèves).

La part relative aux besoins spécifiques des établissements est donc majorée de 26 921 €.

4 - Une part patrimoine en baisse du fait des reprises de certains contrats

La DGF 23 a été marquée par une baisse importante de la part patrimoine du fait de la reprise des dépenses de fluides des EPLE. En parallèle, le Département avait effectué la reprise des contrats de maintenance de chaufferie, ventilation et climatisation (CVC). Ces deux actions, conjuguées aux efforts de sobriété réalisés par certains collèges, ont permis de générer des économies d'énergie importantes.

Les collèges raccordés au chauffage urbain (RCU) avaient perçu une dotation en 2023. La reprise totale par le Département du paiement du RCU induit donc une baisse de la DGF en 2024 dans les 20 collèges concernés (-0,75M€). Cette baisse correspond donc simplement à un changement de périmètre.

4.1 - Une modification de périmètre des crédits d'entretien

4.1.1. *Reprise totale de la maintenance des ascenseurs depuis le 01/07/2023 (-127K€).* Le Département a repris depuis juillet 2023 la responsabilité de la maintenance des ascenseurs. Ainsi la demie année qui avait été allouée en 2023 est basculée dans le budget départemental en charge de cette maintenance soit -127K€ dans la DGF.

4.1.2. *Réattribution des crédits de Désinsectisation, Dératification, Désinfection*

La centralisation du suivi de ces prestations ne présentait pas d'économie d'argent public et ne permettait pas la réactivité souhaitée par les usagers. Aussi cette enveloppe est transférée aux collèges pour un supplément de DGF de 70k€.

4.2. Une augmentation sensible des crédits administratifs de la part « hygiène et produits d'entretien » (anciennement « part patrimoine »

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de santé et sécurité au travail, le Département souhaite augmenter de façon significative l'enveloppe allouée à l'achat de produits d'hygiène et d'entretien. En effet, le Département accompagne fortement les agents techniques des collèges en les dotant de nouveaux matériels (pré imprégnation) et est également attentif à la qualité des produits utilisés tant pour la santé des agents que pour celle des usagers. De surcroît, le Département veut encourager l'achat de produits respectueux de l'environnement et ce au-delà des normes imposées. Pour ce faire, le Département augmente de 0,20 euros par m² la part « hygiène et produits d'entretien » pour atteindre 0,85 €/m² de surface bâtie. Cet effort budgétaire sera accompagné de la mise à disposition d'outils pour aider à acheter des produits de qualité mais également par la création d'ici 2025 d'un groupement de commande auquel les EPLE pourront adhérer.

5 – La hausse de la subvention pour les dépenses relatives à l'accès aux installations sportives (transport et/ou location de salles)

Concernant le financement du transport vers les installations sportives, il est rappelé que depuis la dotation 2021, ce dernier est assuré par le biais d'une subvention spécifique qui permet soit la location de salles EPS ou bien le financement de transport pour se rendre dans les équipements sportifs.

En 2024, celle-ci s'élève à un montant de 950 K€, soit une augmentation de 100 K€ par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse des devis proposés par les transporteurs aux collèges.

Certains collèges font par ailleurs le choix de ne plus faire appel à des solutions de transport et s'orientent vers des locations d'espaces sportifs à proximité des collèges afin d'appliquer les programmes en vigueur.

6. Une baisse des dotations complémentaires liée à la reprise des risques financiers par le Département

Le Département ayant repris à sa charge l'intégralité des fluides à l'exception de l'eau, la provision en dotation complémentaire n'a plus lieu d'être aussi conséquente que les années précédentes. Elle est donc en baisse de 350K€ par rapport à 2023.

Le tableau joint en Annexe 1 reprend l'ensemble des éléments exposés en synthèse.

La DGF 2024, d'un montant de 9 606 327 euros, marque une hausse de 1,88%.

En conséquence, je vous propose :

- DE FIXER à 8 338 327 euros, répartis selon le tableau annexé à la délibération (Annexe 3), le montant total des dotations initiales de fonctionnement des collèges publics de la Seine-Saint-Denis, après réfaction, au titre de l'année 2024 ;

- DE FIXER à 1 268 000 euros le montant de la provision pour dotations complémentaires et subvention de fonctionnement 2023 (950 000 euros pour le transport EPS) à inscrire au budget 2024 ;

- DE PRÉCISER que les dotations initiales des collèges seront payées en deux fois, 50 % du besoin de fonctionnement (avant application des réfections) étant versé au premier trimestre 2024 et le solde au cours du troisième trimestre cette même année selon le tableau annexé à la délibération (Annexe 2).

Le président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

ANNEXE 1 AU RAPPORT : détail des masses

Détail par masse	Dotation 2023	Dotation 2024	Evolution 2024/2023 en %	Evolution 2024/2023 en euros
Part élèves	4 699 362 €	4 749 469 €	1,07%	50 106 €
Dont part variable	3 462 308 €	3 512 615 €	1,45%	50 306 €
<i>Dont part variable pédagogique</i>	1 484 218 €	1 575 162 €	6,13%	90 944 €
<i>Dont augmentation 2024</i>		90 944 €		90 944 €
<i>Dont part variable administrative</i>	1 978 091 €	1 937 453 €	-2,05%	-40 637 €
<i>Dont augmentation 2024</i>		66 363 €		66 363 €
<i>Dont effet de périmètre (aide à la demi-pension)</i>		-107 000 €		-107 000 €
Dont part fixe établissement	1 237 054 €	1 236 854 €	-0,02%	-200 €
Part spécificités	748 182 €	775 103 €	3,60%	26 921 €
Dont pédagogie	445 241 €	467 276 €	4,95%	22 035 €
Dont administration	45 000 €	51 000 €	13,33%	6 000 €
Dont crédits REP REP+	257 940 €	256 827 €	-0,43%	-1 114 €
Part patrimoine	4 693 943 €	4 123 596 €	-12,15%	-570 346 €
Dont Viabilisation	2 085 057 €	1 315 042 €	-36,93%	-770 014 €
Dont Entretien	2 037 903 €	2 032 907 €	-0,25%	-4 996 €
Dont Administratif	570 983 €	775 647 €	35,84%	204 663 €
TOTAL hors provisions	10 141 487 €	9 648 167 €	-4,86%	-493 319 €
Provision pour subvention transports EPS	850 000 €	950 000 €	11,76%	100 000 €
Provision pour dotations complémentaires	668 000 €	318 000 €	-52,40%	-350 000 €
TOTAL BESOIN AVANT REFACTIONS	11 659 487 €	10 916 167 €	-6,38%	-743 319 €
Déduction réfections	-2 184 645 €	-1 275 370 €	-41,62%	909 275 €
Déduction trop-perçus dotation	-46 210 €	-34 470 €	-25,41%	11 740 €
DOTATION INITIALE DE FONCTIONNEMENT NOTIFIEE	7 910 632 €	8 338 327 €	5,41%	427 696 €
DOTATION VOTEE	9 428 632 €	9 606 327 €	1,88%	177 696 €

Nota : la dotation initiale de fonctionnement notifiée correspond au total hors provisions auquel sont retranchés les réfections et trop perçus.

La dotation votée correspond à la « dotation initiale de fonctionnement notifiée » à laquelle sont ajoutées les deux provisions « subvention transports EPS » et « dotations complémentaires ».

**Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics de
Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2024.**

Annexe 2 : montants des dotations brutes (avant réfections)

COMMUNES	COLLEGES	total dotation 2024 avant réfaction
Aubervilliers	Denis Diderot	68 606 €
Aubervilliers	Gabriel Péri	74 369 €
Aubervilliers	Giselle Halimi	79 013 €
Aubervilliers	Henri Wallon	60 271 €
Aubervilliers	Jean Moulin	79 075 €
Aubervilliers	Miriam Makeba	63 569 €
Aubervilliers	Rosa Luxemburg	75 010 €
Aulnay-sous-Bois	Christine De Pisan	72 074 €
Aulnay-sous-Bois	Claude Debussy	88 004 €
Aulnay-sous-Bois	Gérard Philipe	81 495 €
Aulnay-sous-Bois	Le Parc	74 723 €
Aulnay-sous-Bois	Pablo Neruda	92 464 €
Aulnay-sous-Bois	Simone Veil	62 526 €
Aulnay-sous-Bois	Victor Hugo	77 066 €
Bagnolet	Georges Politzer	88 386 €
Bagnolet	Travail Langevin	56 106 €
Bobigny	Auguste Delaune	107 932 €
Bobigny	Jean-Pierre Timbaud	70 378 €
Bobigny	Pierre Sémard	65 813 €
Bobigny	République	107 211 €
Bondy	Henri Sellier	61 471 €
Bondy	Jean Renoir	62 602 €
Bondy	Jean Zay	80 251 €
Bondy	Pierre Brossolette	57 510 €
Bondy	Pierre Curie	68 014 €
Clichy-sous-Bois	Louise Michel	88 519 €
Clichy-sous-Bois	Robert Doisneau	70 848 €
Clichy-sous-Bois	Romain Rolland	83 153 €
Drancy	Anatole France	62 340 €
Drancy	Aretha Franklin	71 115 €
Drancy	Jacques Jorissen	101 349 €
Drancy	Liberté	68 298 €
Drancy	Paul Bert	84 481 €
Drancy	Pierre Sémard	93 016 €

COMMUNES	COLLEGES	total dotation 2024 avant réfaction
Dugny	Jean-Baptiste Clément	79 012 €
Épinay-sur-Seine	Évariste Galois	60 919 €
Épinay-sur-Seine	Jean Vigo	75 663 €
Épinay-sur-Seine	Robespierre	91 748 €
Épinay-sur-Seine	Roger Martin du Gard	100 702 €
Gagny	Madame De Sévigné	65 422 €
Gagny	Pablo Neruda	62 248 €
Gagny	Théodore Monod	79 241 €
Gournay-sur-Marne	Eugène Carrière	70 357 €
La Courneuve	Georges Politzer	109 676 €
La Courneuve	Jean Vilar	73 244 €
La Courneuve	Raymond Poincaré	78 389 €
Le Blanc-Mesnil	Aimé et Eugénie Cotton	76 928 €
Le Blanc-Mesnil	Jacqueline de Romilly	75 145 €
Le Blanc-Mesnil	Marcel Cachin	76 913 €
Le Blanc-Mesnil	Nelson Mandela	68 493 €
Le Blanc-Mesnil	René Descartes	83 717 €
Le Bourget	Didier Daurat	76 812 €
Le Pré-Saint-Gervais	Jean-Jacques Rousseau	57 463 €
Le Raincy	Jean-Baptiste Corot	64 725 €
Les Lilas	Marie Curie	60 987 €
Les Pavillons-sous-Bois	Anatole France	72 148 €
Les Pavillons-sous-Bois	Éric Tabarly	56 559 €
L'Île-Saint-Denis	Alfred Sisley	54 346 €
Livry-Gargan	Édouard Herriot	94 042 €
Livry-Gargan	Germaine Tillion	70 070 €
Livry-Gargan	Léon Jouhaux	95 922 €
Livry-Gargan	Lucie Aubrac	80 258 €
Montfermeil	Jean Jaurès	76 936 €
Montfermeil	Pablo Picasso	82 904 €
Montreuil	Cesaria Evora	72 223 €
Montreuil	Colonel Fabien	61 877 €
Montreuil	Georges Politzer	47 170 €
Montreuil	Jean Jaurès	51 586 €
Montreuil	Jean Moulin	73 339 €
Montreuil	Lenain de Tillemont	83 160 €
Montreuil	Marais de Villiers	56 043 €
Montreuil	Marcelin Berthelot	130 962 €

COMMUNES	COLLEGES	total dotation 2024 avant réfaction
Montreuil	Paul Éluard	67 009 €
Montreuil	Solveig Anspach	63 283 €
Neuilly-Plaisance	Jean Moulin	71 591 €
Neuilly-sur-Marne	Albert Camus	55 640 €
Neuilly-sur-Marne	Georges Braque	75 578 €
Neuilly-sur-Marne	Honoré de Balzac	83 799 €
Noisy-le-Grand	Clos Saint-Vincent	79 618 €
Noisy-le-Grand	Collège international	69 226 €
Noisy-le-Grand	François Mitterrand	61 330 €
Noisy-le-Grand	Jacques Prévert	76 855 €
Noisy-le-Grand	Saint Exupéry	64 447 €
Noisy-le-Grand	Victor Hugo	65 394 €
Noisy-le-Sec	Françoise Héritier	72 365 €
Noisy-le-Sec	Jacques Prévert	94 940 €
Noisy-le-Sec	Olympe de Gouges	61 230 €
Noisy-le-Sec	René Cassin	49 131 €
Pantin	Irène et Frédéric Joliot Curie	63 135 €
Pantin	Jean Jaurès	86 591 €
Pantin	Jean Lolive	70 142 €
Pantin	Lavoisier	70 906 €
Pierrefitte-sur-Seine	Gustave Courbet	104 188 €
Pierrefitte-sur-Seine	Pablo Neruda	75 737 €
Romainville	Gustave Courbet	85 450 €
Romainville	Pierre-André Houël	57 134 €
Rosny-sous-Bois	Albert Camus	65 323 €
Rosny-sous-Bois	Langevin Wallon	61 865 €
Rosny-sous-Bois	Saint Exupery	80 838 €
Saint-Denis	Colonel Fabien	79 160 €
Saint-Denis	Elsa Triolet	77 877 €
Saint-Denis	Federico Garcia Lorca	77 837 €
Saint-Denis	Henri Barbusse	89 428 €
Saint-Denis	Iqbal Masih	66 881 €
Saint-Denis	Jean Lurçat	80 225 €
Saint-Denis	La Courtille	61 308 €
Saint-Denis	Pierre de Geyter	67 332 €
Saint-Denis/Saint-Ouen	Intercommunal Dora Maar	61 560 €
Saint-Ouen	Jean Jaurès	89 734 €
Saint-Ouen	Joséphine Baker	82 099 €

COMMUNES	COLLEGES	total dotation 2024 avant réfaction
Saint-Ouen	Jules Michelet	63 026 €
Sevran	de la Pléiade	72 591 €
Sevran	Évariste Galois	85 071 €
Sevran	Georges Brassens	75 152 €
Sevran	Paul Painlevé	84 588 €
Stains	Barbara	62 616 €
Stains	Joliot Curie	78 186 €
Stains	Pablo Neruda	81 284 €
Tremblay-en-France	Pierre Ronsard	91 913 €
Tremblay-en-France	René Descartes	72 186 €
Tremblay-en-France	Romain Rolland	65 748 €
Vaujours	Henri IV	60 356 €
Villemomble	Jean de Beaumont	63 640 €
Villemomble	Louis Pasteur	66 352 €
Villepinte	Camille Claudel	75 192 €
Villepinte	Françoise Dolto	64 836 €
Villepinte	Jean Jaurès	70 038 €
Villepinte	les Mousseaux	66 516 €
Villetaneuse	Jean Vilar	72 146 €
Villetaneuse	Lucie Aubrac	66 137 €
	Total	9 648 167 €

Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics de Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2024.

Annexe 3 : montants des dotations globales de fonctionnement 2024 notifiées

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2024 avant réfaction	réfactions 2024 totales	trop perçus sur DGF 2023	total dotation notifiée 2024	1er versement	2nd versement
Aubervilliers	Denis Diderot	68 606 €	0 €	0 €	68 606 €	34 303 €	34 303 €
Aubervilliers	Gabriel Péri	74 369 €	0 €	-855 €	73 514 €	37 185 €	36 329 €
Aubervilliers	Giselle Halimi	79 013 €	-5 521 €	-1 575 €	71 917 €	39 507 €	32 410 €
Aubervilliers	Henri Wallon	60 271 €	0 €	0 €	60 271 €	30 136 €	30 135 €
Aubervilliers	Jean Moulin	79 075 €	0 €	-488 €	78 587 €	39 538 €	39 049 €
Aubervilliers	Miriam Makeba	63 569 €	0 €	0 €	63 569 €	31 785 €	31 784 €
Aubervilliers	Rosa Luxemburg	75 010 €	0 €	0 €	75 010 €	37 505 €	37 505 €
Aulnay-sous-Bois	Christine De Pisan	72 074 €	0 €	-675 €	71 399 €	36 037 €	35 362 €
Aulnay-sous-Bois	Claude Debussy	88 004 €	0 €	0 €	88 004 €	44 002 €	44 002 €
Aulnay-sous-Bois	Gérard Philipe	81 495 €	0 €	0 €	81 495 €	40 748 €	40 747 €
Aulnay-sous-Bois	Le Parc	74 723 €	-3 919 €	0 €	70 804 €	37 362 €	33 442 €
Aulnay-sous-Bois	Pablo Neruda	92 464 €	-1 152 €	0 €	91 312 €	46 232 €	45 080 €
Aulnay-sous-Bois	Simone Veil	62 526 €	-50 621 €	-225 €	11 680 €	31 263 €	-19 583 €
Aulnay-sous-Bois	Victor Hugo	77 066 €	0 €	-391 €	76 675 €	38 533 €	38 142 €
Bagnolet	Georges Politzer	88 386 €	-6 720 €	-479 €	81 187 €	44 193 €	36 994 €
Bagnolet	Travail Langevin	56 106 €	-6 134 €	0 €	49 972 €	28 053 €	21 919 €
Bobigny	Auguste Delaune	107 932 €	0 €	0 €	107 932 €	53 966 €	53 966 €
Bobigny	Jean-Pierre Timbaud	70 378 €	0 €	0 €	70 378 €	35 189 €	35 189 €
Bobigny	Pierre Sémard	65 813 €	-23 915 €	-495 €	41 403 €	32 907 €	8 496 €
Bobigny	République	107 211 €	-17 057 €	-699 €	89 455 €	53 606 €	35 849 €

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2024 avant réfaction	réfactions 2024 totales	trop perçus sur DGF 2023	total dotation notifiée 2024	1er versement	2nd versement
Bondy	Henri Sellier	61 471 €	-26 490 €	-360 €	34 621 €	30 736 €	3 885 €
Bondy	Jean Renoir	62 602 €	0 €	0 €	62 602 €	31 301 €	31 301 €
Bondy	Jean Zay	80 251 €	-12 552 €	-1 212 €	66 487 €	40 126 €	26 361 €
Bondy	Pierre Brossolette	57 510 €	0 €	0 €	57 510 €	28 755 €	28 755 €
Bondy	Pierre Curie	68 014 €	0 €	-1 125 €	66 889 €	34 007 €	32 882 €
Clichy-sous-Bois	Louise Michel	88 519 €	-12 885 €	0 €	75 634 €	44 260 €	31 374 €
Clichy-sous-Bois	Robert Doisneau	70 848 €	-5 244 €	-1 575 €	64 029 €	35 424 €	28 605 €
Clichy-sous-Bois	Romain Rolland	83 153 €	0 €	0 €	83 153 €	41 577 €	41 576 €
Drancy	Anatole France	62 340 €	-25 478 €	0 €	36 862 €	31 170 €	5 692 €
Drancy	Aretha Franklin	71 115 €	-12 341 €	0 €	58 774 €	35 558 €	23 216 €
Drancy	Jacques Jorissen	101 349 €	-12 743 €	-1 290 €	87 316 €	50 675 €	36 641 €
Drancy	Liberté	68 298 €	-1 534 €	0 €	66 764 €	34 149 €	32 615 €
Drancy	Paul Bert	84 481 €	0 €	-270 €	84 211 €	42 241 €	41 970 €
Drancy	Pierre Sépard	93 016 €	-21 424 €	-1 037 €	70 555 €	46 508 €	24 047 €
Dugny	Jean-Baptiste Clément	79 012 €	0 €	0 €	79 012 €	39 506 €	39 506 €
Épinay-sur-Seine	Évariste Galois	60 919 €	0 €	0 €	60 919 €	30 460 €	30 459 €
Épinay-sur-Seine	Jean Vigo	75 663 €	0 €	-405 €	75 258 €	37 832 €	37 426 €
Épinay-sur-Seine	Robespierre	91 748 €	0 €	-787 €	90 961 €	45 874 €	45 087 €
Épinay-sur-Seine	Roger Martin du Gard	100 702 €	0 €	0 €	100 702 €	50 351 €	50 351 €
Gagny	Madame De Sévigné	65 422 €	-24 400 €	0 €	41 022 €	32 711 €	8 311 €
Gagny	Pablo Neruda	62 248 €	-23 941 €	0 €	38 307 €	31 124 €	7 183 €
Gagny	Théodore Monod	79 241 €	-1 390 €	0 €	77 851 €	39 621 €	38 230 €
Gournay-sur-Marne	Eugène Carrière	70 357 €	0 €	-405 €	69 952 €	35 179 €	34 773 €

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2024 avant réfaction	réfactions 2024 totales	trop perçus sur DGF 2023	total dotation notifiée 2024	1er versement	2nd versement
La Courneuve	Georges Politzer	109 676 €	-11 709 €	0 €	97 967 €	54 838 €	43 129 €
La Courneuve	Jean Vilar	73 244 €	-17 866 €	0 €	55 378 €	36 622 €	18 756 €
La Courneuve	Raymond Poincaré	78 389 €	0 €	0 €	78 389 €	39 195 €	39 194 €
Le Blanc-Mesnil	Aimé et Eugénie Cotton	76 928 €	0 €	0 €	76 928 €	38 464 €	38 464 €
Le Blanc-Mesnil	Jacqueline de Romilly	75 145 €	0 €	0 €	75 145 €	37 573 €	37 572 €
Le Blanc-Mesnil	Marcel Cachin	76 913 €	-10 141 €	-450 €	66 322 €	38 457 €	27 865 €
Le Blanc-Mesnil	Nelson Mandela	68 493 €	-14 399 €	-495 €	53 599 €	34 247 €	19 352 €
Le Blanc-Mesnil	René Descartes	83 717 €	0 €	0 €	83 717 €	41 859 €	41 858 €
Le Bourget	Didier Daurat	76 812 €	0 €	0 €	76 812 €	38 406 €	38 406 €
Le Pré-Saint-Gervais	Jean-Jacques Rousseau	57 463 €	0 €	-630 €	56 833 €	28 732 €	28 101 €
Le Raincy	Jean-Baptiste Corot	64 725 €	0 €	-270 €	64 455 €	32 363 €	32 092 €
Les Lilas	Marie Curie	60 987 €	0 €	0 €	60 987 €	30 494 €	30 493 €
Les Pavillons-sous-Bois	Anatole France	72 148 €	-3 602 €	0 €	68 546 €	36 074 €	32 472 €
Les Pavillons-sous-Bois	Éric Tabarly	56 559 €	0 €	0 €	56 559 €	28 280 €	28 279 €
L'Île-Saint-Denis	Alfred Sisley	54 346 €	0 €	0 €	54 346 €	27 173 €	27 173 €
Livry-Gargan	Édouard Herriot	94 042 €	-34 121 €	0 €	59 921 €	47 021 €	12 900 €
Livry-Gargan	Germaine Tillion	70 070 €	-11 316 €	0 €	58 754 €	35 035 €	23 719 €
Livry-Gargan	Léon Jouhaux	95 922 €	0 €	0 €	95 922 €	47 961 €	47 961 €
Livry-Gargan	Lucie Aubrac	80 258 €	-29 703 €	0 €	50 555 €	40 129 €	10 426 €
Montfermeil	Jean Jaurès	76 936 €	-11 657 €	0 €	65 279 €	38 468 €	26 811 €
Montfermeil	Pablo Picasso	82 904 €	-18 592 €	-673 €	63 639 €	41 452 €	22 187 €
Montreuil	Cesaria Evora	72 223 €	-37 673 €	-270 €	34 280 €	36 112 €	-1 832 €
Montreuil	Colonel Fabien	61 877 €	-13 021 €	0 €	48 856 €	30 939 €	17 917 €

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2024 avant réfaction	réfactions 2024 totales	trop perçus sur DGF 2023	total dotation notifiée 2024	1er versement	2nd versement
Montreuil	Georges Politzer	47 170 €	-14 278 €	0 €	32 892 €	23 585 €	9 307 €
Montreuil	Jean Jaurès	51 586 €	0 €	-1 530 €	50 056 €	25 793 €	24 263 €
Montreuil	Jean Moulin	73 339 €	-41 027 €	0 €	32 312 €	36 670 €	-4 358 €
Montreuil	Lenain de Tillemont	83 160 €	0 €	0 €	83 160 €	41 580 €	41 580 €
Montreuil	Marais de Villiers	56 043 €	-15 234 €	-225 €	40 584 €	28 022 €	12 562 €
Montreuil	Marcelin Berthelot	130 962 €	-15 758 €	0 €	115 204 €	65 481 €	49 723 €
Montreuil	Paul Éluard	67 009 €	-15 163 €	0 €	51 846 €	33 505 €	18 341 €
Montreuil	Solveig Anspach	63 283 €	-53 892 €	0 €	9 391 €	31 642 €	-22 251 €
Neuilly-Plaisance	Jean Moulin	71 591 €	-14 058 €	-675 €	56 858 €	35 796 €	21 062 €
Neuilly-sur-Marne	Albert Camus	55 640 €	0 €	0 €	55 640 €	27 820 €	27 820 €
Neuilly-sur-Marne	Georges Braque	75 578 €	-10 731 €	0 €	64 847 €	37 789 €	27 058 €
Neuilly-sur-Marne	Honoré de Balzac	83 799 €	0 €	0 €	83 799 €	41 900 €	41 899 €
Noisy-le-Grand	Clos Saint-Vincent	79 618 €	-23 630 €	0 €	55 988 €	39 809 €	16 179 €
Noisy-le-Grand	Collège international	69 226 €	-28 422 €	0 €	40 804 €	34 613 €	6 191 €
Noisy-le-Grand	François Mitterrand	61 330 €	-2 118 €	-540 €	58 672 €	30 665 €	28 007 €
Noisy-le-Grand	Jacques Prévert	76 855 €	-31 017 €	0 €	45 838 €	38 428 €	7 410 €
Noisy-le-Grand	Saint Exupéry	64 447 €	-35 654 €	0 €	28 793 €	32 224 €	-3 431 €
Noisy-le-Grand	Victor Hugo	65 394 €	0 €	0 €	65 394 €	32 697 €	32 697 €
Noisy-le-Sec	Françoise Héritier	72 365 €	-19 900 €	-405 €	52 060 €	36 183 €	15 877 €
Noisy-le-Sec	Jacques Prévert	94 940 €	-22 550 €	-718 €	71 672 €	47 470 €	24 202 €
Noisy-le-Sec	Olympe de Gouges	61 230 €	-5 402 €	0 €	55 828 €	30 615 €	25 213 €
Noisy-le-Sec	René Cassin	49 131 €	-3 678 €	-945 €	44 508 €	24 566 €	19 942 €
Pantin	Irène et Frédéric Joliot	63 135 €	-14 557 €	0 €	48 578 €	31 568 €	17 010 €

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2024 avant réfaction	réfactions 2024 totales	trop perçus sur DGF 2023	total dotation notifiée 2024	1er versement	2nd versement
	Curie						
Pantin	Jean Jaurès	86 591 €	0 €	0 €	86 591 €	43 296 €	43 295 €
Pantin	Jean Lolive	70 142 €	-48 442 €	-540 €	21 160 €	35 071 €	-13 911 €
Pantin	Lavoisier	70 906 €	-7 647 €	-1 335 €	61 924 €	35 453 €	26 471 €
Pierrefitte-sur-Seine	Gustave Courbet	104 188 €	-10 634 €	-2 088 €	91 466 €	52 094 €	39 372 €
Pierrefitte-sur-Seine	Pablo Neruda	75 737 €	-15 088 €	0 €	60 649 €	37 869 €	22 780 €
Romainville	Gustave Courbet	85 450 €	-19 878 €	-1 565 €	64 007 €	42 725 €	21 282 €
Romainville	Pierre-André Houël	57 134 €	0 €	0 €	57 134 €	28 567 €	28 567 €
Rosny-sous-Bois	Albert Camus	65 323 €	0 €	-765 €	64 558 €	32 662 €	31 896 €
Rosny-sous-Bois	Langevin Wallon	61 865 €	0 €	0 €	61 865 €	30 933 €	30 932 €
Rosny-sous-Bois	Saint Exupery	80 838 €	0 €	-941 €	79 897 €	40 419 €	39 478 €
Saint-Denis	Colonel Fabien	79 160 €	-10 483 €	-361 €	68 316 €	39 580 €	28 736 €
Saint-Denis	Elsa Triolet	77 877 €	-8 069 €	0 €	69 808 €	38 939 €	30 869 €
Saint-Denis	Federico Garcia Lorca	77 837 €	-21 411 €	0 €	56 426 €	38 919 €	17 507 €
Saint-Denis	Henri Barbusse	89 428 €	-9 005 €	0 €	80 423 €	44 714 €	35 709 €
Saint-Denis	Iqbal Masih	66 881 €	-33 573 €	0 €	33 308 €	33 441 €	-133 €
Saint-Denis	Jean Lurçat	80 225 €	-11 424 €	0 €	68 801 €	40 113 €	28 688 €
Saint-Denis	La Courtille	61 308 €	-1 485 €	0 €	59 823 €	30 654 €	29 169 €
Saint-Denis	Pierre de Geyter	67 332 €	-6 263 €	-315 €	60 754 €	33 666 €	27 088 €
Saint-Denis/Saint-Ouen	Intercommunal Dora Maar	61 560 €	-19 183 €	0 €	42 377 €	30 780 €	11 597 €
Saint-Ouen	Jean Jaurès	89 734 €	-4 687 €	-246 €	84 801 €	44 867 €	39 934 €
Saint-Ouen	Joséphine Baker	82 099 €	-39 193 €	0 €	42 906 €	41 050 €	1 856 €

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2024 avant réfaction	réfactions 2024 totales	trop perçus sur DGF 2023	total dotation notifiée 2024	1er versement	2nd versement
Saint-Ouen	Jules Michelet	63 026 €	-7 775 €	-675 €	54 576 €	31 513 €	23 063 €
Sevrans	de la Pléiade	72 591 €	-7 649 €	0 €	64 942 €	36 296 €	28 646 €
Sevrans	Évariste Galois	85 071 €	-7 389 €	0 €	77 682 €	42 536 €	35 146 €
Sevrans	Georges Brassens	75 152 €	-7 123 €	-630 €	67 399 €	37 576 €	29 823 €
Sevrans	Paul Painlevé	84 588 €	-3 419 €	-315 €	80 854 €	42 294 €	38 560 €
Stains	Barbara	62 616 €	-8 870 €	0 €	53 746 €	31 308 €	22 438 €
Stains	Joliot Curie	78 186 €	-6 823 €	-630 €	70 733 €	39 093 €	31 640 €
Stains	Pablo Neruda	81 284 €	0 €	0 €	81 284 €	40 642 €	40 642 €
Tremblay-en-France	Pierre Ronsard	91 913 €	0 €	0 €	91 913 €	45 957 €	45 956 €
Tremblay-en-France	René Descartes	72 186 €	-5 015 €	0 €	67 171 €	36 093 €	31 078 €
Tremblay-en-France	Romain Rolland	65 748 €	-10 690 €	-990 €	54 068 €	32 874 €	21 194 €
Vaujours	Henri IV	60 356 €	0 €	-270 €	60 086 €	30 178 €	29 908 €
Villemomble	Jean de Beaumont	63 640 €	-7 401 €	0 €	56 239 €	31 820 €	24 419 €
Villemomble	Louis Pasteur	66 352 €	0 €	0 €	66 352 €	33 176 €	33 176 €
Villepinte	Camille Claudel	75 192 €	-21 958 €	0 €	53 234 €	37 596 €	15 638 €
Villepinte	Françoise Dolto	64 836 €	-6 317 €	0 €	58 519 €	32 418 €	26 101 €
Villepinte	Jean Jaurès	70 038 €	-15 983 €	0 €	54 055 €	35 019 €	19 036 €
Villepinte	les Mousseaux	66 516 €	0 €	0 €	66 516 €	33 258 €	33 258 €
Villetaneuse	Jean Vilar	72 146 €	-16 163 €	-630 €	55 353 €	36 073 €	19 280 €
Villetaneuse	Lucie Aubrac	66 137 €	0 €	0 €	66 137 €	33 069 €	33 068 €
	Total	9 648 167 €	-1 275 370 €	-34 470 €	8 338 327 €	4 824 111 €	3 514 216 €

Délibération n° du 19 octobre 2023

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE 2024

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale,

Vu le rapport de son président,

La cinquième commission consultée,

après en avoir délibéré,

- FIXE à 8 338 327 euros, répartis selon le tableau joint en annexe 3, le montant total des dotations initiales de fonctionnement des collèges publics de la Seine-Saint-Denis, après réfaction, au titre de l'année 2024 ;

- FIXE à 1 268 000 euros le montant de la provision pour dotations complémentaires et subvention de fonctionnement 2024 (950 000 euros pour le transport EPS) à inscrire au budget 2024 ;



- PRÉCISE que les dotations initiales des collèges seront payées en deux fois, 50 % du besoin de fonctionnement (avant application des réfections) étant versé au premier trimestre 2024 et le solde au cours du troisième trimestre cette même année selon le tableau joint en annexe 2.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.